

D2026-050

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PUY-DE-DÔME

MAIRIE de ROYAT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-six, le trente du mois d'avril, à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune de ROYAT, dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie de Royat, sous la présidence de M. Hugo FRANCK, Maire de Royat.

Date de convocation : 10 avril 2026

Etaient présents : MM. FRANCK Hugo, MERCIER Sophie, MEYER Michaël, SOLOIS Frédéric, JARLIER Marie-Anne, MANSOUR Lionel, SEBBANE Nadia, ROQUIER Samuel, THOREAU Véronique, MANEIN Géraud, MORIN Pierre-François, de ROCQUIGNY Laurence, POINAS-FREYDEFONT Clémence, DE DONNO Aurélien, JOUFFRET Philippe, FORGET Sébastien,

Absents / excusés : VIAL Louis, BIGOURET-DENAES Christine, LUNOT Jean-Pierre

Procurations :
BOISSERIE René à MEYER Michaël
LEHOURS Catherine à DE DONNO Aurélien
BEDEL François à POINAS-FREYDEFONT Clémence
PUYFAGES Aurélien à SOLOIS Frédéric
SCHOENIG Leila à THOREAU Véronique
BEN Mélanie à JARLIER Marie-Anne
HENG Anne-Elisabeth à MANSOUR Lionel
PRACROS Claude à JOUFFRET Philippe

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-27 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 16

Nombre de suffrages exprimés : 24 dont 8 procurations

M. le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal ; Mme MERCIER Sophie a été désigné pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

OBJET : Incorporation dans le domaine communal des biens sans maître – parcelle : A0741 ou lieudit PRABOUNIO ; AH0011 ou lieudit ROCHEVI ; AI0305 ou lieudit PUY CHATEIX ; AI 0349 ou lieudit PUY CHATEIX ; AI 0372 ou lieudit PUY CHATEIX ; C0282 ou lieudit LES VIGEROUX SUD ; C0467 ou lieudit MONTFERRAT ; C0823 ou lieudit RONCHALON.

Le Conseil municipal est informé de la réglementation applicable aux biens sans maître et aux conditions d'attribution à la Commune de ces biens.

D2026-050

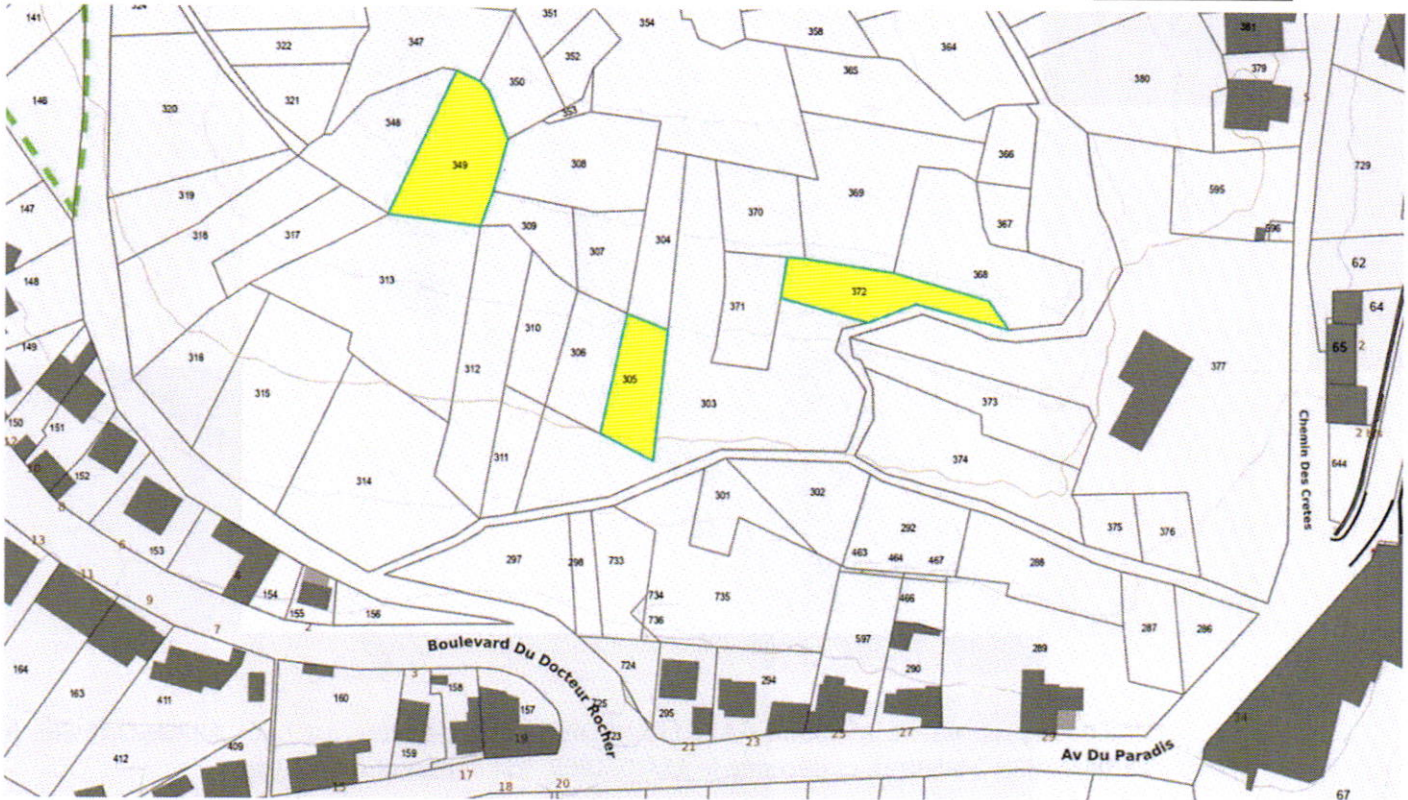
D'après la matrice cadastrale, les parcelles désignées ci-dessous :

Section	N° parcelle	Lieu-dit	Surface	Nature cadastrale
A	0741	PRABOUNIO	2 a 50 ca	AGRICOLE
AH	0011	ROCHEVI	4 a 47 ca	AGRICOLE
AI	0305	PUY CHATEIX	2 a 44 ca	NATURE
AI	0349	PUY CHATEIX	4 a 33 ca	NATURE
AI	0372	PUY CHATEIX	3 a 19 ca	NATURE
C	0282	LES VIGEROUX SUD	8 a 20 ca	FORET
C	0467	MONTFERRAT	3 a 54 ca	FORET
C	0823	RONCHALON	9 a 25 ca	FORET

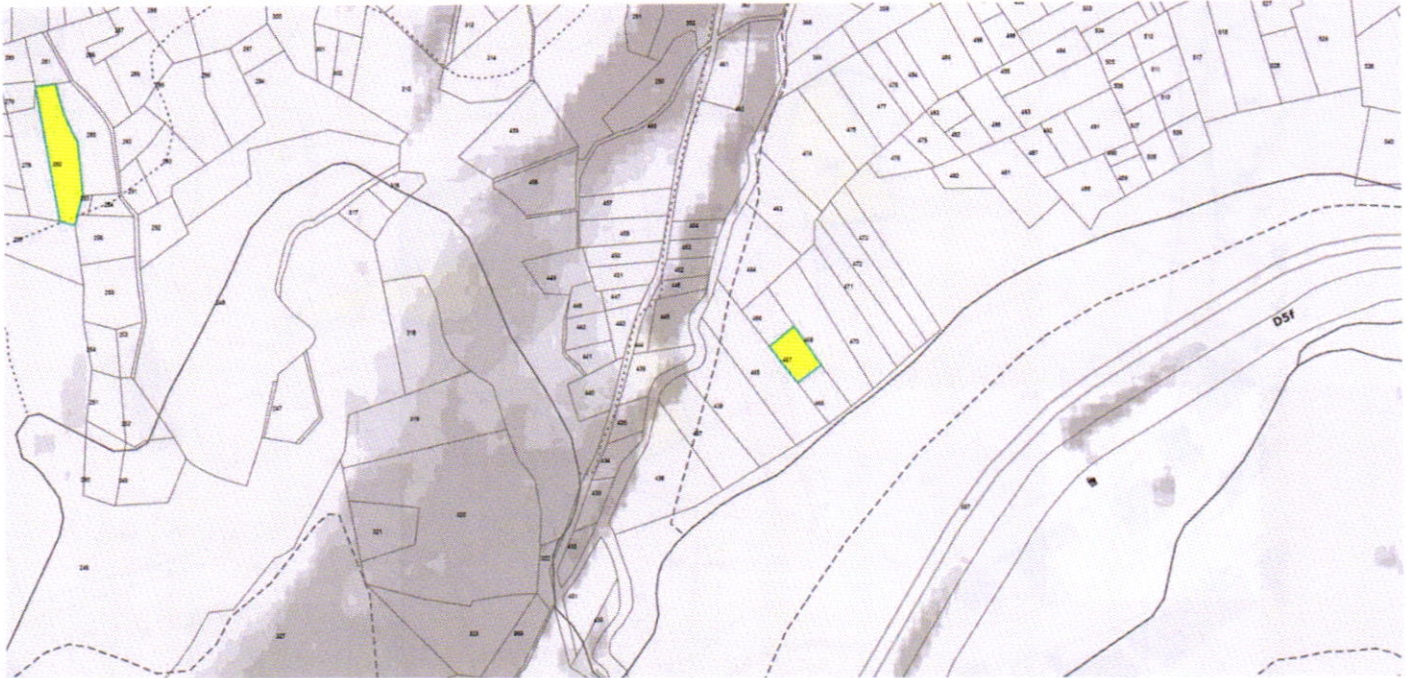




D2026-050



D2026-050



Ont pour propriétaire Madame GATY FRANCOISE, cette dernière est née LAPRONONCIERE le 15/04/1881 à Malintrat, et décédée le 18/10/1965, soit depuis plus de 30 ans.

Après recherche en terme d'Etat Civil, il a pu être obtenu un extrait d'acte de naissance portant mention marginale de décès à la date du 18/10/1965.

Après interrogation des services de l'Etat, il a été obtenu du Service de la Publicité Foncière la confirmation que le dernier propriétaire connu du bien est Madame GATY FRANCOISE, née LAPRONONCIERE sans succession enregistrée.

Lesdits biens reviennent donc de plein droit à la Commune de Royat à titre gratuit.

La valeur desdits biens énumérés ci-dessus, d'une surface totale de 3 792 m² est estimée à 951,41 €.

Afin de pouvoir transférer ces biens dans le patrimoine de la Commune, il y a lieu d'autoriser le Maire à acquérir lesdits biens.

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L 1123-1 et L 1123-2 ;

Vu le Code Civil, et notamment son article 713 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'EXERCER ses droits en application des dispositions de l'article 713 du Code Civil.**

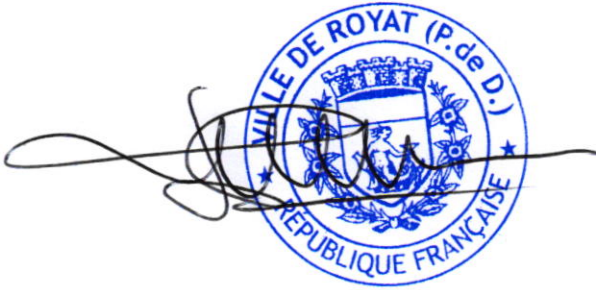
D2026-050

- **DE CHARGER le Maire de prendre l'arrêté constatant l'incorporation dans le domaine communal de ces immeubles ;**
- **D'AUTORISER le Maire à signer tout acte relatif à l'incorporation de ces biens vacants et sans maître**

Fait et délibéré et en séance, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Le Maire,
Hugo FRANCK

Sophie MERCIER,
Secrétaire de séance



A handwritten signature in blue ink, consisting of a few fluid, connected strokes.